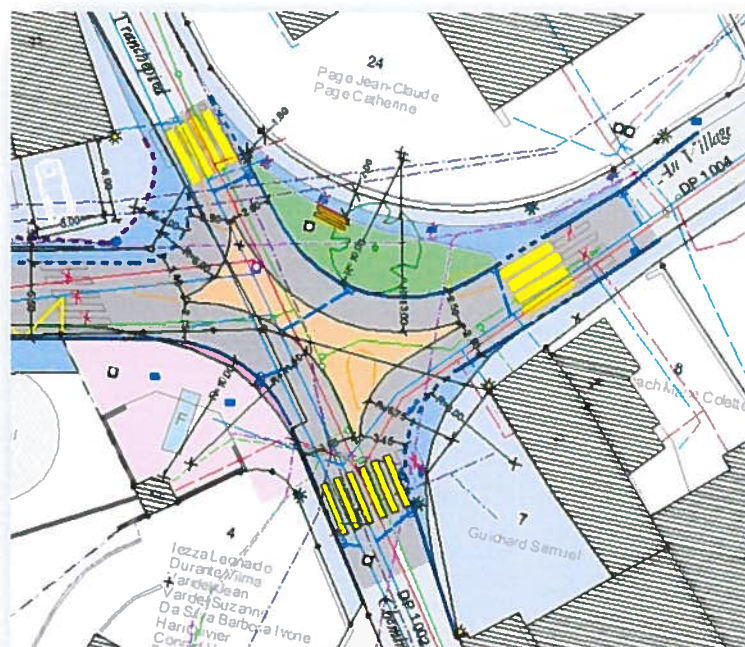


## 2.2 Carrefour Rte de Tranchepied – Ch. de la Carrière – Rue du Village – Rte de Crassier

Le carrefour est réaménagé dans son ensemble par une réduction de son gabarit au profit d'espaces supplémentaires pour les piétons et de zones de verdure.

- Le gabarit de la rue du Village est réduit et décalé de l'axe de la route de Crassier afin de couper l'actuel effet de ligne droite et d'inciter les usagers en provenance de Crassier à utiliser le chemin de la Carrière pour rejoindre la route cantonale. L'accès à cette dernière est sécurisé par un giratoire contrairement à l'extrémité de la rue du Village qui reste relativement dangereuse.
- L'important espace dégagé au droit de la parcelle n° 24 est en partie réaménagé pour les piétons et permet d'accueillir une placette de verdure agrémentée d'un arbre majeur haute tige en continuité de ceux prévus à plusieurs endroits dans le périmètre du quartier En Pétaney et dans le village selon le projet Urbaplan.
- Au droit de la parcelle n° 7, la surface gagnée sur la chaussée est valorisée sous forme de trottoir, augmentant ainsi l'espace à disposition des piétons dans ce secteur.
- Le virage route de Tranchepied – route de Crassier est réaménagé avec une bordure semi-franchissable, sa configuration avec un rayon de 4 m permet difficilement le passage des gros véhicules sans empiéter sur le trottoir. Toutefois, après analyse, ce mouvement par de gros véhicules est relativement peu fréquent et la situation existante favorise des vitesses excessives pour les usagers en provenance de la route de Tranchepied pour arriver sur la route de Crassier. Dès lors, cet état doit être modifié au profit de l'aménagement proposé par le projet.
- La placette et le couvert existant au droit de la fontaine, qui sont actuellement comme abri vélos et abri pour l'attente des bus, sont maintenus. Le rayon du carrefour est toutefois corrigé avec un rayon de 10 m permettant le passage des véhicules lourds et des transports publics.

En marge du projet de réaménagement routier, il est suggéré de transformer de manière relativement « légère » le couvert existant afin de créer la transparence (suppression du mur du fond) en direction du nouveau quartier et de l'intégrer dans ce nouveau secteur bâti du village.



- Les traversées piétonnes existantes sont maintenues.
- Les urbanistes prévoient la mise en place d'un revêtement différencié de couleur dans la zone centrale du carrefour afin de guider les usagers.



## Annexe au Préavis 36/2015

À l'attention de la commission ad hoc

### Quelques largeurs de routes en référence

Largeur mesurée en mètres, espace circulaire au sol de bordure à bordure

Route de Tranchepied en face de M. Luthi	5.25
Route de Tranchepied entrée du carrefour	5.40
Route de Crassier entrée du carrefour, coin du poulailler	5.60
Route du village entrée carrefour, passage piéton Schupach	6.20
Route de Signy entre les murs, en face local SdB	6.05
Route de Signy, plein champs sous Girardet, poteau béton	4.65
Route de Nyon, entrée village Est, panneau entrée	5.00
Sous la poste en face parking locataire	5.30
Route d'Arnex accès rond point, en face nord famille Peyer	6.30
Entrée chemin de la carrière sous la poste	4.60